



CERTIFICAT DE DECISION
DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le Maire au nom de la Commune

Monsieur Timotéo ABELLAN Maire de la Commune de MARNES,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) validé le 13 avril 2021,

CERTIFIE qu'il n'y a eu **AUCUNE OPPOSITION** à la déclaration préalable de :

Nom Prénom : PICANO Jean Luc

Domicilié : 179 ch de la GRANDE TERRE - 9 lotissement la GRANDE TERRE 1
69970 MARNES

Enregistrée sous le numéro : DP0692812500052

Déposée le : 23/09/2025

Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 03/10/2025

Nature du projet : Création de surface de plancher. Remplacement de la porte de garage par une fenêtre avec volet roulant

Situation : 179 ch de la GRANDE TERRE - 9 lotissement la GRANDE TERRE 1

Parcelle : OC-1544

OBSERVATIONS : /

Ce certificat est délivré en application de l'article R 424-13 du code de l'urbanisme.
Conformément aux dispositions de l'article R 424-12 du Code de l'urbanisme, le pétitionnaire est informé que la présente décision et le dossier ont été transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr (<http://telerecours.fr/>)

Fait à MARENNES,

Le 30/10/2025

Le Maire,



Timotéo ABELLAN